



**POUR UNE RENTRÉE
AVEC MOINS
DE RESTRICTIONS OU DE
TRACAS, ANTICIPEZ BIEN
LES DÉLAIS POUR VOTRE
VACCINATION !**

mode d'emploi

PASSE SANITAIRE

requis dans tout club ou structure habilitée FFT, quelle que soit la pratique (jeu libre, compétition, entraînement...)

DEPUIS LE 9 AOÛT

POUR TOUS LES PUBLICS
DE 18 ANS ET PLUS.

**DÈS LA PREMIÈRE
PERSONNE ACCUEILLIE.**

sauf salariés, bénévoles « dirigeants », « encadrants » ou préposés à l'organisation des tournois et enseignants

À PARTIR DU 30 AOÛT

POUR TOUS LES PUBLICS
DE 18 ANS ET PLUS,
SANS EXCEPTION.

À PARTIR DU 30 SEPTEMBRE

POUR TOUS LES PUBLICS
DE 12 ANS ET PLUS,
SANS EXCEPTION.

Les mineurs de moins de 12 ans et les personnes présentant une attestation de contre-indication médicale à la vaccination remise par un médecin sont exemptés de passe sanitaire de façon permanente.

**Pour un passe sanitaire valide, vous devez présenter
l'une des 3 preuves suivantes :**

un test négatif PCR
ou antigénique ou auto-test
(réalisé sous la supervision d'un
professionnel de santé)
de moins de 72h

ou

un justificatif de
statut vaccinal
attestant d'un
schéma vaccinal
complet

ou

un certificat de rétablissement
à une contamination COVID :
test PCR ou antigénique
positif datant d'au moins
11 jours et de moins de 6 mois



**TÉLÉCHARGEZ LE QR CODE 2D-DOC
SUR L'APPLICATION TOUSANTICOVID
OU SUR LE PORTAIL SI-DEP**



Mis à jour le 12/08/21

**Merci à toutes et tous pour votre coopération avec la direction du club,
c'est en équipe que nous préserverons la continuité de la pratique et vaincrons le virus !**

Plus d'informations sur fft.fr